



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2026.04.08/01

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260408-DCM2026-0408-01-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Séance du 8 avril 2026 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Saïda HADDOUR
Rapporteur : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Saïda HADDOUR, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Laurent TUDES, René NENNA, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUBE, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD, Pauline GUILLEMAILLE, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION

Excusés avec pouvoir : Laura GIACHERIO (pouvoir à Marie GIACHERIO) Aurélie RENO (Pouvoir à Gwendal ROUSIC), Christine DEMAY RIOU (Pouvoir à René NENNA), Suzy FAVRE ROCHEX (Pouvoir à Emilie BROTONS), Nadège CHATEL (Pouvoir à Laurence POTIER GABRION)

Excusés sans pouvoir : Youri DERVIN

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Création et composition des commissions communales

L'article L.2121-22 du CGCT dispose que le Conseil municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délais sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé que les commissions soient composées d'au moins 7 membres, afin que toutes les listes politiques soient représentées.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la création des commissions suivantes :

Dans ce cadre, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la création des 6 commissions suivantes :

- Sport, Culture, Festivités, Vie associative ;
- Finances, Économie, Démocratie participative ;
- Action sociale, Égalités, Petite enfance, Éducation, Jeunesse ;
- Santé, Environnement, Séniors ;
- Cadre de vie, Propreté, Sécurité, Patrimoine, Tourisme ;
- Urbanisme, Aménagement, Mobilités, Voiries.

Concernant la commission " Urbanisme, Aménagement, Mobilités, Voiries ", il sera également demandé au Conseil Municipal de réitérer l'attribution de l'examen par celle-ci des demandes de subventions pour la rénovation du centre ancien de La Roche-sur-Foron, conformément à la délibération DCM2022.03.09/08 du 9 mars 2022.

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la création des commissions municipales susvisées.
- **APPROUVE** l'examen des demandes et l'attribution des subventions pour la rénovation du centre historique par la commission « Urbanisme, Aménagement, Mobilités, Voiries ».

Il est ensuite procédé à l'élection des membres des différentes commissions soit par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, soit si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité par vote à main levée.

A l'unanimité les conseillers municipaux accepte le vote à main levée.

SONT ELUS AUX COMMISSIONS MUNICIPALES A L'UNANIMITE :

Sport, Culture, Festivités, Vie associative		Finances, Économie, Démocratie participative	
1	Isaac VALLEJO	1	Marie GACHIERO
2	Valérie PASCOLI	2	Nicolas ORSIER
3	Jérémie TEYSSIER	3	Théo LOMBARD
4	Christine DEMAY	4	Isaac VALLEJO
5	Théo LOMBARD	5	Clémence NICOLAUD
6	Virginie DANG VAN SUNG	6	Youri DERVIN
7	Nadège CHATEL	7	Nadège CHATEL
Action sociale, Égalités, Petite enfance, Éducation, Jeunesse		Santé, Environnement, Séniors	
1	Saïda HADDOUR	1	Claire-ZOE BALAS
2	Marc PATUREL	2	Saïda HADDOUR
3	René NENNA	3	Laura GACHIERO
4	Quentin MORVAN	4	Laurent TUDES
5	Pauline GUILLEMAILLE	5	Aurélie RENOU
6	Emilie BROTONS	6	Suzy FAVRE-ROCHEX
7	Virginie VAILLIER	7	Virginie VAILLIER

Cadre de vie, Propreté, Sécurité, Patrimoine, Tourisme		Urbanisme, Aménagement, Mobilités, Voiries	
1	Théo LOMBARD	1	Nicolas ORSIER
2	Nicolas ORSIER	2	Théo LOMBARD
3	Yves GIRAUDEAU	3	Charlène GRILLET
4	Annie FELLER	4	Romain BERTHOUBE
5	Claudia MC KENNY-ENGSTROEM	5	Gwendal ROUSIC
6	Valentin CARRY	6	Elodie BRONDEX
7	Laurence POTIER GABRION	7	Laurence POTIER GABRION

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 14 avril 2026
Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 8 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Saïda HADDOUR

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON



Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260408-DCM2026-0408-01-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026